



AGENCE TERRITORIALE
DE L'ENVIRONNEMENT
ST BARTHÉLEMY

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINT-BARTHELEMY

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Seconde mandature Séance ordinaire du 23 mars 2026

Numéro de la délibération 2026-03 CA

Membres du CA 07
Membres présents05
Procurations 01
Votants 06

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de l'agence de l'environnement -----

Date de la convocation du Conseil d'Administration : le 06 mars 2026-----

PRESENTS : Mme BERNIER Marie-Hélène, Mme JACQUES Micheline, M. LAPLACE Rudi, M. BLANCHARD David, M.Karl QUESTEL-----

ABSENTS : Mme BAUDOIN-MINARO Pascale (absente excusée), Mme AUBIN Marie-Angèle, Présidente est invitée aux débats et a quitté la salle avant le vote-----

PROCURATIONS : Mme BAUDOIN-MINARO Pascale ayant donné procuration à Mme BERNIER Marie-Hélène-----

INVITES: M. Sébastien GREAU (ATE), Mme Clémence JARRY-(ATE)-----

SECRETAIRE DE SEANCE : M.Karl QUESTEL -----

OBJET : Approbation du Compte financier unique 2025

Le Conseil d'Administration de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy ,

Réuni sous la présidence de M.Karl QUESTEL, administrateur, délibérant sur le compte Financier Unique 2025 dressé par Madame Marie-Angèle AUBIN, Présidente ;

VU la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M. 4 applicable aux services publics industriels et commerciaux ;

VU la délibération n° 2013-012 CT du 28 janvier 2013 portant création de l'Agence Territoriale de l'Environnement de Saint-Barthélemy ;

VU l'article 12 des statuts de l'Agence Territoriale de l'Environnement

VU la délibération du Conseil d'Administration n°2025-03CA en date du 14 mars 2025 portant adoption du budget primitif de l'Agence Territoriale de l'Environnement pour l'année 2025;

VU la délibération n°2025-06CA en date du 04 juillet 2025 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget 2025;

VU la délibération n°2026-01CA en date du 15 janvier 2026 portant approbation de la décision modificative n°2 du budget 2025 ;

VU le rapport de Madame Clémence JARRY, responsable de la gestion administrative et comptable;

CONSIDERANT que le compte financier unique pour l'exercice 2025 se substituant au compte de gestion et au compte administratif ;

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes pour l'exercice 2025 et autoriser la Présidente à viser et certifier conforme le compte financier unique ;

Ayant constaté que Mme la Présidente a quitté la salle avant la vote ;

Après en avoir délibéré ;

DECID

Article 1 : Que le compte financier unique pour l'exercice 2025 n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes,

D'approuver le Compte financier unique de l'Agence du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2025 tel qu'annexé à la présente délibération

Article 2 : **D'autoriser** la Présidente à viser et certifier conforme le compte de gestion de manière dématérialisée ;

Adoptée à l'unanimité

Le Président de séance,

Karl QUESTEL

AGENCE TERRITORIALE DE L'ENVIRONNEMENT

FORT GUSTAVE

BP 683 - Gustavia

97009 Saint-Barthélemy Cedex

Tél : 05 90 27 88 18

contact@agencedelenvironnement.fr

Siret : 797 477 783 00014

Transmise au Président de la Collectivité le :

Collectivité de Saint Barthélemy
Document arrivé

Le 26 MARS 2026

Secrétariat du Président



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou de sa notification ;



Collectivité de Saint Barthélemy
Document arrivé



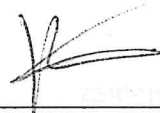
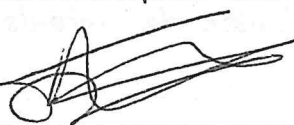


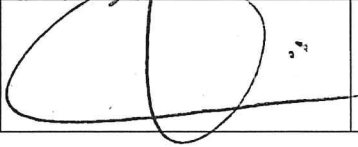
Le 28 MARS 2026
Secrétaire du Président

Conseil d'Administration
Le 23 Mars 2026
Agence Territoriale de l'environnement
Secrétariat du Président

CA 23 mars 2026



Approbation du COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

| Membres | signature | procuration |
|---|--|---|
| Représentants du conseil territorial (6 membres) | | |
| Mme Marie-Angèle AUBIN <i>3^{ème} Vice-Présidente</i> | | |
| Mme Marie-Hélène BERNIER <i>1^{ère} Vice-Présidente</i> |  | |
| Mme Micheline JACQUES <i>Conseillère territoriale</i> |  | |
| Mme Pascale MINARO-BAUDOIN <i>Conseillère territoriale</i> | |  |
| M. David BLANCHARD <i>Conseiller territorial</i> |  | |
| M. Rudi LAPLACE <i>Conseiller territorial</i> |  | |
| Personnalités qualifiées (3 membres) | | |
| M. Turenne LAPLACE <i>Mandat arrivé à échéance</i> | | |
| M. Michel VELY <i>démissionnaire</i> | | |
| M. Cyril LANAS <i>Mandat arrivé à échéance</i> | | |

Envoyé en préfecture le 30/03/2026

Reçu en préfecture le 30/03/2026

Publié le

ID : 971-797477783-20260323-202603-BF

Berger
Levrault

Représentants d'associations de protection de l'environnement (2 mem

M.Ferdinand GUMBS
démissionnaire

M.Benoît PERDI-STOCCO
démissionnaire

Représentant du personnel de l'ATE (1 membre)

M.Karl QUESTEL
Chargé de mission milieux terrestres
ATE



Nombre Total de membres en exercice: 7 membres

Nombre de membres présents: 5 - Nombre de votants: 6

Date de la convocation: 06/03/2026